



ARRÊTÉ du MAIRE N°23 D 27

Objet : Nomination d'une mandataire de la sous-régie de recettes de « la piscine municipale d'Orthez »

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu la décision du Maire n° 15-08 du 20 février 2015 modifiée par la 16-30 en date du 23 Mars 2016 instituant une régie centrale,

Vu la décision du Maire n° 16-27 du 23 mars 2016 instituant la sous-régie de recettes de « la piscine municipale d'Orthez »,

Vu l'avis conforme de la régisseuse principale assignataire du 28 juin 2023,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 28 juin 2023,

ARRETE :

Article 1^{er} – Madame Émilie DESCAMPS est nommée à compter du 1^{er} août 2023, mandataire de la sous-régie de recettes de la Piscine Municipale d'Orthez pour le compte et sous la responsabilité de la régisseuse principale de la régie centrale de la ville d'Orthez avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 – La mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 – La mandataire est tenu de verser auprès du Régisseur de la Régie Centrale le montant de l'encaisse toutes les semaines.

Article 4 – La mandataire verse auprès du Régisseur de la Régie Centrale la totalité des pièces justificatives des opérations de recettes toutes les semaines.

Article 5 – Madame Émilie DESCAMPS ne pourra percevoir d'indemnités à ce titre.

Article 6 – La mandataire est tenue d'appliquer l'instruction interministérielle codificatrice N° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à ORTHEZ, le 28 juin 2023

Le Comptable Public

PH. TUAL

La Régisseuse Principale

vu pour acceptation



Le Maire d'Orthez,
Emmanuel HANON

« vu pour acceptation »

La Mandataire